



SNC • LAVALIN

T2

**États financiers consolidés
intermédiaires résumés** (non audité)

Aux et pour les périodes de six mois se terminant
les 30 juin 2011 et 2010

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	Note	30 juin 2011	31 décembre 2010
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 111 399 \$	1 235 085 \$
Liquidités soumises à restrictions		38 018	39 369
Créances clients		1 462 896	1 273 509
Contrats en cours		430 615	624 547
Autres actifs financiers courants		348 523	271 139
Autres actifs courants		139 268	120 128
Total des actifs courants		3 530 719	3 563 777
Immobilisations corporelles :			
Provenant des ICI	4	2 266 185	2 072 814
Provenant des autres activités		127 919	115 189
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	4	674 049	626 948
Goodwill		556 895	542 028
Actif d'impôt différé		157 892	158 419
Actifs financiers non courants		375 733	332 410
Autres actifs non courants		131 126	125 607
Total de l'actif		7 820 518 \$	7 537 192 \$
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs		1 269 835 \$	1 274 658 \$
Acomptes reçus sur contrats		364 437	422 930
Produits différés		799 766	728 187
Autres passifs financiers courants		314 542	324 949
Autres passifs courants		122 308	95 630
Tranche courante de la dette à long terme et dette à court terme :			
Sans recours provenant des ICI	4	175 638	38 762
Total des passifs courants		3 046 526	2 885 116
Dette à long terme :			
Avec recours		348 285	348 204
Sans recours provenant des ICI	4	1 523 303	1 529 024
Autres passifs financiers non courants		67 602	76 397
Provisions		185 983	177 087
Produits différés non courants		442 175	422 879
Passif d'impôt différé		149 496	151 861
Autres passifs non courants		7 602	9 304
Total du passif		5 770 972	5 599 872
Capitaux propres			
Capital social		439 301	424 935
Autres composantes des capitaux propres	11	(67 375)	(67 480)
Résultats non distribués		1 566 005	1 477 211
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin		1 937 931	1 834 666
Participations ne donnant pas le contrôle		111 615	102 654
Total des capitaux propres		2 049 546	1 937 320
Total du passif et des capitaux propres		7 820 518 \$	7 537 192 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(NON AUDITÉ)

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE
D' ACTIONS ORDINAIRES)

2011							
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capital social		Autres composantes des capitaux propres (note 11)	Résultats non distribués	Total			
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant						
Solde au début de la période	151 034	424 935 \$	(67 480) \$	1 477 211 \$	1 834 666 \$	102 654 \$	1 937 320 \$
Résultat net pour la période	-	-	-	174 619	174 619	5 395	180 014
Autres éléments du résultat global pour la période	-	-	105	(457)	(352)	475	123
Total du résultat global de la période	-	-	105	174 162	174 267	5 870	180 137
Dividendes déclarés (note 10)	-	-	-	(63 361)	(63 361)	-	(63 361)
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(277)	(277)
Rémunération provenant des options sur actions (note 8A)	-	-	-	9 424	9 424	-	9 424
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions	399	15 936	-	(3 010)	12 926	-	12 926
Actions rachetées et annulées	(540)	(1 570)	-	(29 018)	(30 588)	-	(30 588)
Rachat des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	597	597	(1 226)	(629)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	4 594	4 594
Solde à la fin de la période	150 893	439 301 \$	(67 375) \$	1 566 005 \$	1 937 931 \$	111 615 \$	2 049 546 \$

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE
D' ACTIONS ORDINAIRES)

2010							
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capital social		Autres composantes des capitaux propres (note 11)	Résultats non distribués	Total			
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant						
Solde au début de la période	151 033	397 735 \$	(4 035) \$	1 124 508 \$	1 518 208 \$	81 485 \$	1 599 693 \$
Résultat net pour la période	-	-	-	203 279	203 279	6 348	209 627
Autres éléments du résultat global pour la période	-	-	(46 244)	(2 673)	(48 917)	301	(48 616)
Total du résultat global de la période	-	-	(46 244)	200 606	154 362	6 649	161 011
Dividendes déclarés (note 10)	-	-	-	(51 318)	(51 318)	-	(51 318)
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(220)	(220)
Rémunération provenant des options sur actions (note 8A)	-	-	-	8 754	8 754	-	8 754
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions	261	7 725	-	(1 403)	6 322	-	6 322
Actions rachetées et annulées	(353)	(947)	-	(16 219)	(17 166)	-	(17 166)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	300	300
Solde à la fin de la période	150 941	404 513 \$	(50 279) \$	1 264 928 \$	1 619 162 \$	88 214 \$	1 707 376 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE RÉSULTAT
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT
PAR ACTION ET LE NOMBRE D' ACTIONS)

		DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	Note	2011	2010	2011	2010
Produits par activité :					
Services		564 388 \$	501 556 \$	1 044 541 \$	958 812 \$
Ensembles		692 056	471 645	1 324 124	855 726
O&M		281 688	255 727	708 455	638 799
ICI		128 713	127 793	230 484	214 709
		1 666 845	1 356 721	3 307 604	2 668 046
Coûts directs liés aux activités		1 352 106	1 030 194	2 719 454	2 077 989
Marge brute		314 739	326 527	588 150	590 057
Frais de vente, généraux et administratifs		166 127	145 967	319 190	276 325
Charges financières nettes	6	26 398	30 801	53 582	56 383
Résultat avant impôt sur le résultat		122 214	149 759	215 378	257 349
Charge d'impôt sur le résultat		18 826	26 865	35 364	47 722
Résultat net pour la période		103 388 \$	122 894 \$	180 014 \$	209 627 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :					
Actionnaires de SNC-Lavalin		100 739 \$	119 148 \$	174 619 \$	203 279 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		2 649	3 746	5 395	6 348
Résultat net pour la période		103 388 \$	122 894 \$	180 014 \$	209 627 \$
Résultat par action (en \$)					
De base		0,67 \$	0,79 \$	1,16 \$	1,35 \$
Dilué		0,66 \$	0,78 \$	1,15 \$	1,34 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	9				
De base		150 824	150 932	150 888	150 962
Dilué		151 956	152 000	152 148	152 202

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
(NON AUDITÉ)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2011			2010		
	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net pour la période	100 739 \$	2 649 \$	103 388 \$	119 148 \$	3 746 \$	122 894 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 11)	5 928	(14)	5 914	(11 038)	(61)	(11 099)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 11)	704	-	704	6 836	-	6 836
Couvertures de flux de trésorerie (note 11)	(6 319)	221	(6 098)	(16 712)	220	(16 492)
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages complémentaires de retraite	(1 616)	-	(1 616)	(3 363)	-	(3 363)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 11)	(14 710)	-	(14 710)	(22 514)	-	(22 514)
Économie d'impôt liée aux autres éléments du résultat global	6 148	-	6 148	11 952	-	11 952
Total des autres éléments du résultat global pour la période	(9 865)	207	(9 658)	(34 839)	159	(34 680)
Total du résultat global pour la période	90 874 \$	2 856 \$	93 730 \$	84 309 \$	3 905 \$	88 214 \$

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2011			2010		
	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Résultat net pour la période	174 619 \$	5 395 \$	180 014 \$	203 279 \$	6 348 \$	209 627 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des des établissements à l'étranger (note 11)	6 383	36	6 419	(33 586)	(137)	(33 723)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 11)	1 042	-	1 042	11 735	-	11 735
Couvertures de flux de trésorerie (note 11)	(5 631)	439	(5 192)	(6 583)	438	(6 145)
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages complémentaires de retraite	(616)	-	(616)	(3 600)	-	(3 600)
Quote-part des autres éléments du résultat global tiré des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 11)	(3 435)	-	(3 435)	(29 035)	-	(29 035)
Économie d'impôt liée aux autres éléments du résultat global	1 905	-	1 905	12 152	-	12 152
Total des autres éléments du résultat global pour la période	(352)	475	123	(48 917)	301	(48 616)
Total du résultat global pour la période	174 267 \$	5 870 \$	180 137 \$	154 362 \$	6 649 \$	161 011 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Groupe SNC-Lavalin inc.

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)		DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	Note	2011	2010	2011	2010
Activités opérationnelles					
Résultat net pour la période		103 388 \$	122 894 \$	180 014 \$	209 627 \$
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :					
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs :					
Provenant des ICI		21 246	21 744	40 916	40 014
Provenant des autres activités		10 588	9 683	20 566	19 932
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net		18 826	26 865	35 364	47 722
Impôt sur le résultat payé		(6 285)	(3 303)	(19 126)	(23 160)
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net	6	26 398	30 801	53 582	56 383
Intérêts payés :					
Provenant des ICI		(32 750)	(28 050)	(45 422)	(37 130)
Provenant des autres activités		(91)	(678)	(10 976)	(16 033)
Charge comptabilisée à l'égard d'options sur actions	8A	7 444	1 715	9 424	8 754
Charge (reprise de la charge) comptabilisée à l'égard des régimes d'unités de participation en actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions restreintes	8B	1 695	(152)	4 456	2 872
Bénéfice provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		(37 549)	(30 685)	(56 767)	(41 605)
Produit financier généré par les créances en vertu des accords de concession de services		(4 167)	(3 155)	(8 035)	(6 141)
Autres		(10 387)	(13 553)	(21 052)	(12 200)
Dividendes et distributions reçus des ICI comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence		33 677	22 645	54 055	31 877
		132 033	156 771	236 999	280 912
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	12	(49 581)	(132 533)	(34 944)	(151 018)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		82 452	24 238	202 055	129 894
Activités d'investissement					
Acquisition d'immobilisations corporelles :					
Provenant des ICI		(109 108)	(96 519)	(223 190)	(211 121)
Provenant des autres activités		(16 822)	(7 736)	(28 178)	(13 849)
Paiements au titre des ICI		(24 166)	(10 031)	(62 858)	(11 989)
Acquisition d'entreprises		(15 497)	(8 086)	(35 077)	(27 605)
Variation de la position des liquidités soumises à restrictions		7 214	964	1 433	(2 572)
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(18 848)	(20 362)	(31 194)	(24 877)
Reprise des créances en vertu des accords de concession de services		5 110	4 884	9 056	7 728
Augmentation du prêt à l'Exploitant du projet Ambatovy		(111)	(4 241)	(3 894)	(5 557)
Autres		(7 738)	(7 052)	(7 281)	(7 216)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(179 966)	(148 179)	(381 183)	(297 058)
Activités de financement					
Remboursement de la dette sans recours provenant des ICI		(5 085)	(1 012)	(5 948)	(49 606)
Augmentation de la dette sans recours provenant des ICI		87 859	82 616	136 884	207 613
Produit de l'exercice d'options sur actions		5 047	3 652	12 926	6 322
Rachat d'actions		(3 649)	(8 696)	(30 588)	(17 166)
Dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin	10	(63 361)	(51 318)	(63 361)	(51 318)
Autres		4 302	(194)	3 238	(1 242)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		25 113	25 048	53 151	94 603
Augmentation (diminution) liée à l'écart de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus dans des établissements à l'étranger					
		1 876	(7 047)	2 291	(16 393)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie					
		(70 525)	(105 940)	(123 686)	(88 954)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période					
		1 181 924	1 208 384	1 235 085	1 191 398
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période					
		1 111 399 \$	1 102 444 \$	1 111 399 \$	1 102 444 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

NOTE	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. MODE DE PRÉSENTATION	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	9
4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)	10
5. ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE	13
6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	13
7. RÉGIMES DE RETRAITE	13
8. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	13
9. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION	14
10. DIVIDENDES	14
11. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES	15
12. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE	17
13. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	17
14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS	18

Groupe SNC-Lavalin inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

(TOUS LES MONTANTS DANS LES TABLEAUX SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)

(NON AUDITÉ)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou coentreprises, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou coentreprises.

La Société, qui célèbre son 100^{ième} anniversaire en 2011, fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie, de la construction et de l'exploitation et entretien (« O&M ») par l'entremise de son réseau de bureaux dans tout le Canada et dans plus de 35 autres pays, et travaille actuellement sur des projets dans le monde entier. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités, qui sont désignés « ICI » dans ces états financiers.

2. MODE DE PRÉSENTATION

A) MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Ces états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, (« IAS 34 »). Ils font partie de la période couverte par les premiers états financiers annuels établis selon les IFRS, et l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, (« IFRS 1 ») a été appliquée. Une explication de l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés de la Société est fournie à la note 14.

La préparation d'états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément à l'IAS 34 a nécessité des changements aux méthodes comptables par rapport aux derniers états financiers annuels préparés selon les Principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada.

Les méthodes comptables des IFRS décrites dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011 ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées. Elles ont également été appliquées pour préparer l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2010 conformément aux IFRS aux fins de la transition, comme l'exige l'IFRS 1. Se référer à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011 pour une description complète des principales méthodes comptables de la Société.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011 et sont également applicables pour la période de six mois terminée le 30 juin 2011.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers et instruments financiers dérivés, qui sont évalués à la juste valeur. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs.

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés sont destinés à fournir une mise à jour des états financiers annuels complets les plus récents et des premiers états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société établis conformément aux IFRS pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011. Par conséquent, ces états financiers n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les derniers états financiers consolidés annuels audités de la Société et les premiers états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société établis conformément aux IFRS pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011.

Le 5 août 2011, le conseil d'administration a approuvé la publication de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société.

2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

B) NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES À ÊTRE APPLIQUÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.
- L'IFRS 10, *États financiers consolidés*, (« IFRS 10 ») et l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, (« IFRS 12 »). La première norme remplace l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et énonce les principes permettant de déterminer qu'une entité en contrôle une autre. La seconde norme établit les obligations d'information exhaustives pour toutes les formes de participation dans d'autres entités, y compris dans des partenariats, des entreprises associées et des entités ad hoc.
- L'IFRS 11, *Partenariats*, (« IFRS 11 ») remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et impose une méthode unique pour la comptabilisation des participations dans des entités contrôlées conjointement.
- L'IAS 27, *États financiers individuels*, et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, amendées et renommées suite aux nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.
- L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, regroupe toutes les dispositions des IFRS concernant l'évaluation à la juste valeur et les informations à fournir à ce sujet.
- Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin d'exiger que les entités regroupent les éléments compris dans les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés en résultat net.
- Modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, afin d'éliminer l'application de la méthode dite « du corridor » ayant pour effet de reporter la comptabilisation des gains et des pertes, de simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes à prestations définies, et d'améliorer les informations à fournir pour les régimes à prestations définies.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes et de ces modifications sur ses états financiers.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les produits et le résultat d'exploitation de la Société par secteur se présentent comme suit :

	DEUXIÈME TRIMESTRE				SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN			
	2011		2010		2011		2010	
	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION
Services et Ensembles								
Infrastructure et environnement	467 051 \$	9 762 \$	417 590 \$	56 148 \$	887 542 \$	15 857 \$	743 583 \$	99 397 \$
Produits chimiques et pétrole	274 671	22 526	238 521	9 652	574 664	37 648	432 308	22 232
Mines et métallurgie	233 441	15 043	161 515	14 213	410 808	16 472	310 985	26 254
Énergie	175 204	28 478	95 871	25 441	312 389	53 524	202 041	41 196
Autres secteurs	106 077	9 372	59 704	5 204	183 262	19 852	125 621	10 329
O&M	281 688	3 451	255 727	2 148	708 455	21 240	638 799	13 786
ICI	128 713	41 745	127 793	44 352	230 484	66 124	214 709	63 863
	1 666 845 \$	130 377	1 356 721 \$	157 158	3 307 604 \$	230 717	2 668 046 \$	277 057
Reprise d'éléments inclus ci-dessus :								
Revenus d'intérêts implicites		(5 991)		(7 454)		(14 156)		(16 327)
Charges financières nettes liées aux ICI		20 113		21 643		43 316		39 734
Charge d'impôt sur le résultat liée au ICI		1 457		5 401		3 660		6 826
Participations ne donnant pas le contrôle avant impôt sur le résultat		2 656		3 812		5 423		6 442
Résultat avant intérêts et impôt		148 612		180 560		268 960		313 732
Charges financières nettes (note 6)		26 398		30 801		53 582		56 383
Résultat avant impôt sur le résultat		122 214		149 759		215 378		257 349
Charge d'impôt sur le résultat		18 826		26 865		35 364		47 722
Résultat net pour la période		103 388 \$		122 894 \$		180 014 \$		209 627 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :								
Actionnaires de SNC-Lavalin		100 739		119 148		174 619		203 279
Participations ne donnant pas le contrôle		2 649		3 746		5 395		6 348
Résultat net pour la période		103 388 \$		122 894 \$		180 014 \$		209 627 \$

La Société présente également dans le tableau ci-dessous, sous la rubrique « Informations supplémentaires », ses dividendes provenant de l'Autoroute 407, ainsi que son résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des autres ICI, puisque cette information est importante pour évaluer la valeur des actions de la Société.

	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2011	2010	2011	2010
Informations supplémentaires :				
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI				
Provenant de l'Autoroute 407	32 290 \$	22 645 \$	46 129 \$	31 871 \$
Provenant des autres ICI	9 455	21 707	19 995	31 992
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI	58 994	74 796	108 495	139 416
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période	100 739 \$	119 148 \$	174 619 \$	203 279 \$

4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour certaines infrastructures du secteur public tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments de services publics et culturels, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau.

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin sont comptabilisés comme suit :

Méthode de comptabilisation

TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Influence non significative	Méthode du coût
Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale

Modèle de comptabilisation

TYPE DE CONCESSION	MODÈLE DE COMPTABILISATION
Accords de concession de services comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Modèle comptable réservé aux actifs financiers lorsque le concessionnaire n'assume pas le risque de demande
	Modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles lorsque le concessionnaire assume le risque de demande
	Modèle de la bifurcation lorsque le concessionnaire et le concédant se répartissent le risque de demande
Autres investissements	Modèle basé sur des faits et circonstances spécifiques, mais les actifs d'infrastructure sont habituellement comptabilisés comme immobilisations corporelles

Les principales concessions et accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services*, (« IFRIC 12 ») sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers, à l'exception de la concession Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL ») qui est comptabilisée selon le modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses ICI, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement au secteur ICI, de même que certaines informations supplémentaires ci-dessous.

A) AJOUTS D'ICI ET ACCORD POUR AUGMENTER LA PARTICIPATION DANS LES ICI

I) PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 30 JUIN 2011

ALTALINK

Le 25 février 2011, SNC-Lavalin a conclu une entente visant l'achat de la participation de 23,08 % de Macquarie Essential Assets Partnership (« MEAP ») dans AltaLink pour un montant de 213 millions \$, sujet à certains ajustements. L'entente a été conclue après que SNC-Lavalin eut accepté une offre de MEAP l'invitant à faire cette acquisition. L'offre en question a été présentée à SNC-Lavalin en réponse à l'offre ferme faite à MEAP par une tierce partie en vertu du droit de premier refus de SNC-Lavalin permettant d'acquérir la participation de MEAP dans AltaLink. La transaction est assujettie aux conditions de clôture habituelles et à l'approbation des autorités de réglementation, y compris à celle de l'*Alberta Utilities Commission*, et augmenterait la participation de SNC-Lavalin dans AltaLink à 100 %.

Il est prévu que cette acquisition potentielle de la participation restante dans AltaLink serait comptabilisée en tant que transaction portant sur les capitaux propres.

4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

II) EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

CHINOOK ROADS PARTNERSHIP

À la fin de mars 2010, Chinook Roads Partnership (« Chinook »), entité comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans laquelle SNC-Lavalin détient une participation en capitaux propres de 50 %, a signé avec Transports Alberta un contrat de conception, de construction, d'exploitation, d'entretien et de financement partiel du tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail, à Calgary, au Canada.

En vertu de ce contrat en partenariat public-privé, Chinook concevra et construira un tronçon de route à 6 voies de 25 km, qui comprendra 9 échangeurs, un passage au-dessus d'une route, 2 passages au-dessus d'une voie ferrée et 27 ouvrages de ponts. Une fois les travaux terminés, Chinook exploitera et entretiendra l'autoroute et les autres infrastructures déjà en place jusqu'en 2043.

Concurremment à la signature du contrat avec Transports Alberta, Chinook a sous-traité le travail d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC ») et celui d'O&M à des coentreprises détenues à 50 % par SNC-Lavalin.

SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à investir dans Chinook la somme totale de 32,3 millions \$ en capitaux propres et en prêts subordonnés.

PROJET DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL

En juillet 2010, SNC-Lavalin, son partenaire et le Centre universitaire de santé McGill (« CUSM ») ont annoncé la clôture financière et la signature officielle d'une entente de partenariat entre le CUSM et Groupe immobilier santé McGill (« GISM »), dont les partenaires sont SNC-Lavalin et Innisfree Ltd. En vertu de cette entente de 34 ans en partenariat public-privé, GISM concevra, construira, financera et entretiendra le nouveau Campus Glen du CUSM, comprenant principalement deux hôpitaux, un centre du cancer et un institut de recherche, à Montréal, au Canada.

Également en juillet 2010, GISM a octroyé à SNC-Lavalin un contrat d'IAC d'environ 1,6 milliard \$ pour la conception et la construction des installations. Les travaux de construction sont en cours et devraient se terminer à l'automne 2014. Une fois ces travaux terminés, GISM entretiendra le campus pendant les 30 années suivantes.

SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à investir, directement ou indirectement, un montant de 191,8 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés. L'investissement de SNC-Lavalin dans GISM est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

RAYALSEEMA EXPRESSWAY PRIVATE LIMITED

La Société a acquis en 2010 une participation de 36,9 % dans Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL »), entité qui avait antérieurement conclu une entente avec l'autorité des autoroutes nationales de l'Inde pour construire et exploiter le tronçon Cuddapah-Kurnool de 189 km de l'autoroute nationale 18, dans l'État de l'Andhra Pradesh, en Inde. En vertu de cette entente de 30 ans en partenariat public-privé, REPL élargira à 4 voies le présent tronçon à 2 voies et exploitera le tronçon de l'autoroute à péage. SNC-Lavalin s'est engagée à investir dans REPL la somme de 36,7 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés. L'investissement de SNC-Lavalin dans REPL est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

B) DISPOSITIONS DES ICI

I) DISPOSITIONS EN 2010

VALENER INC. (PRÉCÉDEMMENT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO)

En octobre 2010, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle a conclu, avec un groupe d'institutions financières, une entente en vue de vendre toutes les actions qu'elle détient dans Valener inc. (TSX:VNR) (« Valener »), soit environ 10,07 % (3 516 453 actions ordinaires) de Valener, par opération en bloc souscrite, pour un produit net de 58,7 millions \$, résultant en une perte après impôt de 1,3 million \$. La transaction s'est conclue en novembre 2010.

LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TRENCAP

En novembre 2010, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle a conclu une entente avec la Caisse de dépôt et placement du Québec pour vendre toute sa participation d'environ 11,1 % dans la Société en commandite Trencap. La transaction a généré un produit net de 118,2 millions \$, résultant en un gain après impôts de 27,4 millions \$.

4. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

C) VALEUR COMPTABLE NETTE ET DESCRIPTION DES ICI

L'état consolidé de la situation financière de la Société inclut les actifs et les passifs suivants provenant de ses ICI :

	30 JUIN 2011	31 DÉCEMBRE 2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 841 \$	16 757 \$
Liquidités soumises à restrictions	2 589	8 235
Créances clients, contrats en cours, autres actifs financiers courants et autres actifs courants	51 469	45 698
Immobilisations corporelles	2 266 185	2 072 814
Goodwill	203 786	203 786
Actifs financiers non courants, autres actifs non courants et actif d'impôt différé	446 328	401 391
Total de l'actif	2 975 198	2 748 681
Dettes fournisseurs, produits différés, autres passifs financiers courants et autres passifs courants	149 514	142 560
Dette à court terme sans recours et tranche courante de la dette à long terme sans recours	175 638	38 762
Dette à long terme sans recours	1 523 303	1 529 024
Autres passifs financiers non courants, provisions, produits différés non courants et autres passifs non courants	508 723	498 728
Participations ne donnant pas le contrôle	107 965	98 172
Total du passif et des participations ne donnant pas le contrôle	2 465 143	2 307 246
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	510 055 \$	441 435 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	389 260 \$	392 528 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode du coût	284 789	234 420
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou du coût	674 049 \$	626 948 \$
Valeur comptable nette totale des ICI	1 184 104 \$	1 068 383 \$

5. ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

En juin 2011, CANDU Énergie inc. (« CANDU Énergie »), filiale à part entière de la Société, a convenu avec le gouvernement du Canada d'acquérir certains actifs de la division des réacteurs commerciaux d'Énergie atomique du Canada limitée (« EACL ») moyennant un prix de 15 millions \$ et des redevances sur des projets de nouvelle construction et de prolongement de la vie utile. Dans le cadre de cette transaction, EACL conservera ses passifs antérieurs. Il est prévu qu'environ 1200 membres du personnel d'EACL passeront à CANDU Énergie et que cette transaction sera conclue au début de l'automne 2011, sous réserve du respect de certaines conditions, dont la conformité à la Loi sur la concurrence et l'obtention de certaines approbations administratives.

En plus de cette acquisition, CANDU Énergie mettra la dernière main au programme de développement du réacteur CANDU évolué (EC6), avec l'aide du gouvernement du Canada qui injectera jusqu'à 75 millions \$.

6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2011	2010	2011	2010
Produits d'intérêts :				
Provenant des ICI	(3 207) \$	(20) \$	(3 247) \$	(33) \$
Provenant des autres activités	(2 452)	(1 082)	(5 064)	(1 885)
Intérêts sur la dette :				
Avec recours	5 486	7 528	10 910	14 998
Sans recours provenant des ICI :				
AltaLink	19 406	17 212	39 074	33 027
Autres	1 993	2 069	4 030	4 239
Autres:				
Provenant des ICI	1 921	2 382	3 459	2 501
Provenant des autres activités	3 251	2 712	4 420	3 536
Charges financières nettes	26 398 \$	30 801 \$	53 582 \$	56 383 \$

7. RÉGIMES DE RETRAITE

SNC-Lavalin a des régimes de retraite à cotisations déterminées, pour lesquels les cotisations sont comptabilisées comme une charge dans la période où elles sont engagées et des régimes de retraite à prestations déterminées qui procurent des prestations de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service et des salaires de fin de carrière.

La charge totale comptabilisée par SNC-Lavalin pour ses régimes de retraite à prestations déterminées a été de 0,4 million \$ pour le deuxième trimestre de 2011 (deuxième trimestre de 2010 : 2,4 millions \$) et de 0,8 million \$ pour les six mois terminés le 30 juin 2011 (six mois terminés le 30 juin 2010 : 2,8 millions \$).

8. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

A) RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le coût lié à la rémunération provenant des options sur actions constaté à titre de charge au deuxième trimestre et au cours des six mois terminés le 30 juin 2011 était de 7,4 millions \$ (2010 : 1,7 million \$) et 9,4 millions \$ (2010 : 8,8 millions \$), respectivement. Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer la charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions en appliquant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :

	DEUXIÈME TRIMESTRE (*)		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2011	2010	2011	2010
Taux d'intérêt sans risque	2,16%	—	2,16%	2,47%
Volatilité prévue du cours de l'action	34,78%	—	34,78%	36,65%
Durée prévue de l'option	4 ans	—	4 ans	4 ans
Dividendes prévus	1,00%	—	1,00%	1,00%

(*) Il n'y a aucun chiffre pour le deuxième trimestre de 2010 puisque aucune option n'a été octroyée aux employés au cours de cette période.

8. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (SUITE)

Au cours du deuxième trimestre de 2011, 1 114 200 options sur actions ont été octroyées aux employés (deuxième trimestre de 2010 : aucune option sur actions) ayant une juste valeur moyenne pondérée de 15,04 \$ par option sur actions. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2011, 1 114 200 options sur actions ont été octroyées par la Société aux employés (période de six mois terminée le 30 juin 2010 : 1 098 500 options sur actions) ayant une juste valeur moyenne pondérée de 15,04 \$ par option sur actions (période de six mois terminée le 30 juin 2010 : 15,49 \$ par option sur actions).

Au 30 juin 2011, 5 826 490 options sur actions étaient en cours (5 126 117 options sur actions au 31 décembre 2010), alors que 1 185 800 options sur actions étaient disponibles en vue d'octrois futurs (548 516 options sur actions en vertu du Régime d'options sur actions de 2009 au 31 décembre 2010) en vertu du Régime d'options sur actions de 2011 de la Société.

B) RÉGIME D'UNITÉS DE PARTICIPATION EN ACTIONS, RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES ET RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2011		2010	
	NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS OCTROYÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS D'ACTIONS OCTROYÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ
Régime d'unités de participation en actions de 2009	35 734	55,00 \$	31 322	52,40 \$
Régime d'unités d'actions différées de 2009	36 516	54,98 \$	34 027	52,40 \$
Régime d'unités d'actions restreintes	89 150	55,23 \$	72 400	52,35 \$

La charge de rémunération relative au régime d'unités de participation en actions, au régime d'unités d'actions différées et au régime d'unités d'actions restreintes constatée au cours du deuxième trimestre et de la période de six mois terminée le 30 juin 2011 était de 1,7 million \$ (2010 : reprise de la dépense de 0,2 million \$) et de 4,5 millions \$ (2010 : 2,9 millions \$), respectivement.

9. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation aux deuxièmes trimestres et au cours des périodes de six mois terminés les 30 juin 2011 et 2010 utilisé dans le calcul du résultat de base et dilué par action se présente comme suit :

(EN MILLIERS)	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2011	2010	2011	2010
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	150 824	150 932	150 888	150 962
Effet dilutif des options sur actions	1 132	1 068	1 260	1 240
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	151 956	152 000	152 148	152 202

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2011, 1 126 200 options sur actions en cours ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action étant donné qu'elles étaient antidilutives (1 094 000 options sur actions en cours au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2010).

10. DIVIDENDES

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2011, SNC-Lavalin a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 63,4 millions \$ ou de 0,42 \$ par action (51,3 millions \$ ou 0,34 \$ par action pour la période de six mois terminée le 30 juin 2010).

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2011	2010
Dividendes à payer au 1 ^{er} janvier	- \$	- \$
Dividendes intermédiaires déclarés durant la période de six mois terminée le 30 juin	63 361	51 318
Dividendes intermédiaires payés durant la période de six mois terminée le 30 juin	(63 361)	(51 318)
Dividendes à payer au 30 juin	- \$	- \$

11. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, net de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010 :

	30 JUIN 2011	31 DÉCEMBRE 2010
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(14 694) \$	(21 077) \$
Actifs financiers disponibles à la vente	2 185	1 317
Couvertures de flux de trésorerie	(20 887)	(15 920)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(33 979)	(31 800)
Autres composantes des capitaux propres	(67 375) \$	(67 480) \$

- La composante conversion d'établissements à l'étranger représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession.
- La composante actifs financiers disponibles à la vente découle de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente. Lorsqu'un actif financier réévalué est vendu, la portion de la composante liée à l'actif financier en question, qui est effectivement réalisée, est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier réévalué subit une perte de valeur, la portion de la composante liée à l'actif financier en question est comptabilisée en résultat net.
- La composante couvertures de flux de trésorerie représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- La quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

11. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés les 30 juin 2011 et 2010 :

	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2011	2010	2011	2010
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :				
Solde au début de la période	(20 622) \$	(22 548) \$	(21 077) \$	- \$ ¹
Gains (pertes) de la période courante	5 928	(11 038)	6 383	(33 586)
Solde à la fin de la période	(14 694)	(33 586)	(14 694)	(33 586)
Actifs financiers disponibles à la vente :				
Solde au début de la période	1 608	15 511	1 317	11 215
Gains de la période courante	739	6 836	1 077	11 735
Charge d'impôt liée aux gains de la période courante	(132)	(894)	(179)	(1 497)
Reclassement en résultat net	(35)	-	(35)	-
Charge d'impôt liée aux montants reclassés en résultat net	5	-	5	-
Solde à la fin de la période	2 185	21 453	2 185	21 453
Couvertures de flux de trésorerie :				
Solde au début de la période	(15 627)	7 414	(15 920)	(1 136)
Gains (pertes) de la période courante	(3 212)	1 998	(8 903)	32 493
Économie (charge) d'impôt liée aux gains (pertes) de la période courante	800	(11 739)	1 658	(16 190)
Reclassement en résultat net	(3 107)	(18 710)	3 272	(39 076)
(Charge) économie d'impôt relative aux montants reclassés en résultat net	259	14 613	(994)	17 485
Solde à la fin de la période	(20 887)	(6 424)	(20 887)	(6 424)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :				
Solde au début de la période	(24 069)	(18 314)	(31 800)	(14 114)
Quote-part de la période courante	(17 115)	(24 213)	(7 581)	(34 512)
Économie d'impôt liée à la quote-part de la période courante	5 527	9 427	2 466	12 995
Reclassement en résultat net	2 405	1 699	4 146	5 477
Économie d'impôt liée aux montants reclassés en résultat net	(727)	(321)	(1 210)	(1 568)
Solde à la fin de la période	(33 979)	(31 722)	(33 979)	(31 722)
Autres composantes des capitaux propres	(67 375) \$	(50 279) \$	(67 375) \$	(50 279) \$

¹ Tel que mentionné à la note 14, la Société a choisi de reclasser les écarts de change cumulés inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global, dans le poste "écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger", dans les résultats non distribués à la transition aux IFRS le 1^{er} janvier 2010.

12. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Au tableau suivant figurent les éléments inclus dans la variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie liés aux activités opérationnelles et présentés aux tableaux des flux de trésorerie :

	DEUXIÈME TRIMESTRE		SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	
	2011	2010	2011	2010
Diminution (augmentation) des créances clients	(115 245) \$	31 239 \$	(194 700) \$	119 383 \$
Diminution (augmentation) des autres actifs financiers courants	(23 969)	16 320	(87 260)	(28 410)
Augmentation des autres actifs courants	(22 974)	(12 798)	(19 685)	(7 062)
Diminution (augmentation) des contrats en cours	172 861	(79 379)	199 038	(85 018)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(60 335)	(91 661)	33 711	(94 969)
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers courants	12 948	(9 555)	18 831	(28 814)
Augmentation (diminution) des autres passifs courants	44	(24 221)	7 558	(50 635)
Augmentation (diminution) des acomptes reçus sur contrats	(28 126)	2 781	(58 992)	(37 778)
Augmentation des produits différés	15 215	34 741	66 555	62 285
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	(49 581) \$	(132 533) \$	(34 944) \$	(151 018) \$

13. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des opérations avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées, conformément aux IFRS.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la consolidation intégrale ou de la mise en équivalence sont éliminés dans la période où ils se produisent, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI avec un tiers. Les profits découlant d'opérations avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés, conformément aux IFRS.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DU PROFIT INTRA-GROUPE
AltaLink	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où il se produit, puisque les opérations sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink avec un tiers, par suite de l'approbation des tarifs
Accords de concession de services comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où il se produit, puisque les opérations sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente contractuelle conclue avec son client
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où il se produit, puisque les opérations sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente contractuelle conclue avec son client
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où il se produit, comme déduction de l'actif, et par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS

Pour le deuxième trimestre et les premiers six mois de 2011, SNC-Lavalin a constaté des produits de 172,9 millions \$ (deuxième trimestre de 2010 : 71,0 millions \$) et 290,1 millions \$ (premiers six mois de 2010 : 120,3 millions \$), respectivement, en provenance des contrats auprès des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Pour le deuxième trimestre et les premiers six mois de 2011, les produits intra-groupe générés suite à des transactions avec AltaLink pour un montant de 64,6 millions \$ (deuxième trimestre de 2010 : 67,8 millions \$) et de 112,5 millions \$ (premiers six mois de 2010 : 133,4 millions \$), respectivement, ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés puisqu'ils sont considérés comme ayant été réalisés avec un tiers.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 43,3 millions \$ au 30 juin 2011 (12,0 millions \$ au 31 décembre 2010). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 139,2 millions \$ au 30 juin 2011 (178,6 millions \$ au 31 décembre 2010).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

Tel qu'il est mentionné à la note 2, les présents états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34.

En février 2008, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») du Canada a annoncé que les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public seraient tenues d'adopter les IFRS pour préparer leurs états financiers intermédiaires et annuels portant sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En octobre 2009, le CNC a réaffirmé que la date de basculement serait le 1^{er} janvier 2011 pour la conversion aux IFRS, telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), de l'information financière des entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public. Par conséquent, les méthodes comptables de la Société conformes aux IFRS et décrites à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2011 ont été employées dans la préparation de ces états financiers consolidés résumés intermédiaires au 30 juin 2011 et pour la période de six mois terminée à cette date, de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2010, de même que de toutes les informations comparatives fournies dans ces états financiers. Par conséquent, le 1^{er} janvier 2010 correspond à la date de transition (la « date de transition ») marquant le passage de la Société des principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada aux IFRS.

La présente note a été préparée dans le but d'expliquer au lecteur les répercussions pour la Société du passage des PCGR du Canada aux IFRS. Elle est structurée comme suit :

Section	Titre	Objectif
14.1	Résumé	Présente un aperçu des principales différences comptables relatives aux méthodes comptables de la Société découlant de l'adoption des IFRS
14.2	Incidence de l'adoption des IFRS sur l'état consolidé de la situation financière et les capitaux propres de la Société	Présente un rapprochement quantitatif entre les PCGR du Canada et les IFRS pour l'état consolidé de la situation financière et les capitaux propres de la Société au 30 juin 2010, ainsi que des explications détaillées sur les éléments de rapprochement
14.3	Incidence de l'adoption des IFRS sur les comptes consolidés de résultat de la Société	Présente un rapprochement quantitatif entre les PCGR du Canada et les IFRS pour les comptes consolidés de résultat de la Société pour le trimestre terminé le 30 juin 2010 et pour la période de six mois terminée le 30 juin 2010, ainsi que des explications détaillées sur les éléments de rapprochement
14.4	Incidence de l'adoption des IFRS sur les états consolidés du résultat global de la Société	Présente un rapprochement quantitatif entre les PCGR du Canada et les IFRS pour les états consolidés du résultat global de la Société pour le trimestre terminé le 30 juin 2010 et pour la période de six mois terminée le 30 juin 2010, ainsi que des explications détaillées sur les éléments de rapprochement
14.5	Incidence de l'adoption des IFRS sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société	Décrit les principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS pour les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société au 1 ^{er} janvier 2010 et par la suite
14.6	Autres	Décrit d'autres directives des IFRS quant au 1 ^{er} janvier 2010

14.1 Résumé

Comme l'exigent les IFRS, la Société a appliqué l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), à la préparation de ses états financiers consolidés conformément aux IFRS. Selon le principe général qui sous-tend l'IFRS 1, les états financiers conformes aux IFRS doivent être préparés comme si la Société avait utilisé les IFRS en guise de cadre conceptuel pour sa comptabilité depuis sa constitution (c'est-à-dire une application rétrospective).

L'IFRS 1 n'exige pas le retraitement de tous les états financiers historiques antérieurs à la date de transition (le 1^{er} janvier 2010), mais l'incidence sur le résultat net des différences cumulatives entre les PCGR du Canada et les IFRS découlant des transactions effectuées avant cette date doit être comptabilisée à titre d'ajustement au solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2010. Comme l'adoption des IFRS constitue un fardeau considérable pour les émetteurs qui les appliquent pour la première fois, l'IFRS 1 prévoit un nombre limité d'exceptions obligatoires et d'exemptions facultatives au principe général de l'application rétrospective. Tous les émetteurs qui appliquent les IFRS pour la première fois doivent appliquer les exceptions obligatoires, mais ils ont le choix d'appliquer ou non les exemptions facultatives. La Société a appliqué toutes les exceptions obligatoires et certaines des exemptions facultatives qui sont présentées en détail dans la présente note, ce qui a entraîné l'application prospective des IFRS pour ces exceptions et exemptions.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Au moment du passage aux IFRS, certaines méthodes comptables de la Société ne requéraient aucune modification, tandis que d'autres ont été modifiées. Le tableau qui suit présente les principales différences entre les IFRS et les PCGR du Canada qui ont eu une incidence sur les états financiers consolidés de la Société :

IFRS	PCGR du Canada	Incidence sur la Société à la date de transition	Incidence future sur la Société	Application rétrospective
Accords de concession de services (IFRIC 12) [note a de la section 14.2]				
L'IFRIC 12 donne des directives sur la comptabilisation de certains accords de partenariat public-privé admissibles. Aux termes de ces accords, le concessionnaire comptabilise les infrastructures en appliquant soit le modèle de l'immobilisation incorporelle, soit le modèle de l'actif financier, ou une combinaison des deux.	Aucune norme équivalente. Le traitement comptable découle des normes comptables pertinentes, selon les faits et circonstances propres à l'accord.	Les ajustements relatifs à l'application rétrospective de l'IFRIC 12 ont été constatés dans les résultats non distribués d'ouverture de la Société à la date de transition aux IFRS.	La Société adoptera les recommandations de l'IFRIC 12 pour la comptabilisation de ses accords de partenariat public-privé admissibles.	Oui
Participations dans des coentreprises (IAS 31) [note b de la section 14.2]				
Les IFRS permettent actuellement de comptabiliser les entités contrôlées conjointement en appliquant soit la méthode de la mise en équivalence, soit la méthode de la consolidation proportionnelle. Les IFRS exigent qu'un coentrepreneur comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des activités contrôlées conjointement et des actifs contrôlés conjointement.	Les PCGR du Canada exigent que la méthode de la consolidation proportionnelle soit utilisée pour tous les types de coentreprises.	Lors de la transition aux IFRS, la Société a choisi de comptabiliser ses entités contrôlées conjointement, principalement les ICI, au moyen de la méthode de la mise en équivalence. À la date de transition, l'ajustement lié à cette modification de méthode comptable a été constaté dans les résultats non distribués d'ouverture de la Société. Cet ajustement s'applique aux placements dont la valeur comptable est négative.	La Société continue de comptabiliser sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des activités contrôlées conjointement, tandis que la méthode de la mise en équivalence s'applique aux entités contrôlées conjointement (principalement les ICI).	Oui
Regroupements d'entreprises (IFRS 3)				
Les IFRS exigent que tous les regroupements d'entreprises soient comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs nets identifiables acquis lors d'un regroupement d'entreprises sont constatés à leur juste valeur totale, tandis que les composantes des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise sont constatées soit : i) à leur juste valeur; ii) selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle des montants constatés des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Tous les frais connexes à l'acquisition sont constatés dans les charges de la période, à moins qu'il ne s'agisse des coûts liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres.	En vertu des PCGR du Canada, les acquisitions d'entreprises étaient comptabilisées au moyen de la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs nets identifiables et le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises étaient constatés au titre de la quote-part de l'acquéreur de la juste valeur des actifs nets acquis. Toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise était constatée au titre de la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans la valeur comptable nette des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Tous les frais connexes à l'acquisition étaient capitalisés dans le goodwill, à moins qu'il ne s'agisse des coûts liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres.	Comme le permet l'exemption facultative de l'IFRS 1, une entité peut décider de ne pas appliquer l'IFRS 3 de façon rétrospective aux regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition. La Société a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises survenus avant le 1 ^{er} janvier 2010. Cependant, la Société a respecté toutes les exigences de l'IFRS 1 pour ce qui est des regroupements d'entreprises qu'elle a constatés avant la date de transition. Aucun ajustement lié aux regroupements d'entreprises n'a été inscrit par la Société à la date de transition aux IFRS.	Tous les regroupements d'entreprises survenus à compter du 1 ^{er} janvier 2010 sont constatés au moyen de la méthode de l'acquisition.	Non
Avantages du personnel (IAS 19) [note d.2 de la section 14.2]				
Les IFRS permettent de comptabiliser les écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages complémentaires de retraite dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat global.	Les PCGR exigent que les écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages complémentaires de retraite soient comptabilisés dans le résultat net.	L'exemption facultative en vertu de l'IFRS 1 permet la comptabilisation des écarts actuariels cumulés non constatés au moyen d'un ajustement au solde d'ouverture des résultats non distribués à la date de transition aux IFRS. La Société a choisi d'appliquer cette exemption et a constaté un ajustement au titre du solde de ses pertes actuarielles cumulatives nettes non constatées en vertu des PCGR du Canada dans ses résultats non distribués d'ouverture à la date de transition.	L'incidence des écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages complémentaires de retraite n'influera plus sur le résultat net, conformément au choix de méthode comptable de la Société. L'incidence des écarts actuariels sera comptabilisée immédiatement dans les capitaux propres plutôt que constatée dans le résultat net sur une période de temps donnée.	Non

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

IFRS	PCGR du Canada	Incidence sur la Société à la date de transition	Incidence future sur la Société	Application rétrospective
Effets des variations des cours des monnaies étrangères (IAS 21) [note d.3 de la section 14.2]				
Les IFRS ne font aucune distinction entre les établissements étrangers autonomes et les établissements étrangers intégrés. Elles exigent plutôt que toutes les entités, y compris les établissements à l'étranger, déterminent leur monnaie fonctionnelle et convertissent leurs résultats et leur situation financière dans cette monnaie. Ensuite, les états financiers des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie fonctionnelle de l'entité présentant l'information financière sont convertis dans la monnaie de présentation, afin que les établissements à l'étranger soient inclus dans les états financiers de l'entité présentant l'information financière selon la méthode de la consolidation intégrale ou proportionnelle ou selon la méthode de la mise en équivalence au moyen d'une méthode équivalant à la méthode du cours de clôture.	Les PCGR du Canada exigent de convertir les états financiers des établissements étrangers autonomes selon la méthode du cours de clôture et de convertir les états financiers des établissements étrangers intégrés selon la méthode temporelle.	L'exemption facultative prévue par l'IFRS 1 permet à une entité de remettre à zéro ses écarts de change cumulés pour tous les établissements à l'étranger en transférant le solde de ses écarts de change cumulés, compris dans l'état des variations des capitaux propres, dans ses résultats non distribués à la date de transition aux IFRS. La Société a choisi de se prévaloir de cette exemption et a transféré dans ses résultats non distribués le solde calculé selon les PCGR du Canada inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global, sous la rubrique « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger », à la date de transition aux IFRS.	Depuis le 1 ^{er} janvier 2010, la Société applique les directives des IFRS quant aux monnaies étrangères sur une base prospective, sans aucune incidence significative prévue sur son résultat net.	Non
Activités assujetties à la réglementation des tarifs [note c.5 de la section 14.2]				
Il n'existe aucune norme précise sur les activités assujetties à la réglementation des tarifs.	Les PCGR du Canada donnent des directives pour les entités assujetties à la réglementation des tarifs sur la constatation de leurs actifs réglementaires et de leurs passifs réglementaires.	La valeur comptable des éléments des immobilisations corporelles ou incorporelles assujettis à la réglementation des tarifs peut comprendre, en vertu des PCGR du Canada, des montants qui ne peuvent être capitalisés en vertu des IFRS. En vertu de l'exemption facultative prévue par l'IFRS 1, en vigueur pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2011, une entité peut utiliser la valeur comptable établie selon les PCGR du Canada pour de tels éléments comme solde d'ouverture à la date de transition aux IFRS, si elle adopte de façon anticipée cette exemption facultative le 1^{er} janvier 2010. La Société a choisi de se prévaloir de cette exemption facultative le 1^{er} janvier 2010 et l'a appliquée aux éléments qualifiés des immobilisations corporelles et incorporelles d'AltaLink, sa filiale dont les activités d'exploitation de lignes de transport d'électricité et de postes électriques en Alberta, au Canada, sont assujetties à la réglementation des tarifs. Les éléments qualifiés des immobilisations corporelles et incorporelles d'AltaLink assujettis à la réglementation des tarifs sont, par conséquent, comptabilisés au solde établi selon les PCGR du Canada dans l'état consolidé de situation financière de la Société à la date de transition aux IFRS et par la suite. Tous les autres actifs et passifs d'AltaLink sont assujettis à l'obligation d'application rétrospective prévue par l'IFRS 1, sous réserve des exceptions obligatoires et des exemptions facultatives.	Les immobilisations corporelles et incorporelles d'AltaLink, dont l'exploitation est assujettie à la réglementation des tarifs et qui ont été construites ou acquises le 1 ^{er} janvier 2010 ou après cette date, sont comptabilisées selon les dispositions pertinentes applicables des IFRS. Aucune incidence significative n'est prévue sur le résultat net d'AltaLink suite au passage aux IFRS.	Non pour les immobilisations corporelles et incorporelles dont l'exploitation est assujettie à la réglementation des tarifs Oui pour tous les autres actifs et passifs
Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (IAS 39) [note d.1 de la section 14.2]				
Les IFRS exigent que tous les actifs financiers disponibles à la vente soient évalués à la juste valeur, à moins que celle-ci ne puisse être établie de façon fiable.	Selon les PCGR du Canada, les titres non cotés sont évalués au coût, même si la juste valeur peut être déterminée de façon fiable.	La Société a évalué ses titres non cotés à la juste valeur au 1 ^{er} janvier 2010, sauf les titres pour lesquels la juste valeur n'a pu être déterminée de façon fiable, et a comptabilisé un ajustement correspondant dans le cumul des autres éléments du résultat global au 1 ^{er} janvier 2010.	Après le 1 ^{er} janvier 2010, les gains et les pertes résultant de la réévaluation de ces titres sont constatés dans l'état du résultat global.	Oui

Les autres exemptions facultatives prévues par l'IFRS 1, ainsi que d'autres normes comptables en vertu desquelles la Société doit faire le choix d'une méthode parmi des méthodes comptables permises ne sont pas analysées ici, puisque leur incidence est négligeable pour la Société.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.2 Incidence de l'adoption des IFRS sur l'état consolidé de la situation financière de la Société au 30 juin 2010

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

30 juin 2010

	Incidence de la transition aux IFRS					
	PCGR du Canada	IFRIC 12 (note 14.2a)	IAS 31 (note 14.2 b)	Reclassements (note 14.2c)	Autres (note 14.2d)	Incidence fiscale IFRS
ACTIF						
Actifs courants						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 130 293	-	(27 849)	-	-	1 102 444
Liquidités soumises à restrictions	175 835	-	(141 965)	-	-	33 870
Créances clients et autres débiteurs	1 332 246	(16 537)	(10 109)	(423 501)	-	882 099
Contrats en cours	555 131	-	-	-	-	555 131
Contrats en cours provenant des accords de concession	63 935	(57 752)	(6 183)	-	-	-
Autres actifs financiers courants	-	-	(3 973)	310 282	212	306 521
Actif d'impôt différé	92 657	-	-	(92 657)	-	-
Autres actifs courants	-	-	(618)	113 219	-	112 601
Total des actifs courants	3 350 097	(74 289)	(190 697)	(92 657)	212	2 992 666
Immobilisations corporelles :						
Provenant des ICI	2 391 743	(142 528)	(386 768)	35 651	(7 036)	1 891 062
Provenant des autres activités	106 487	-	-	-	(2 300)	104 187
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	432 824	48 690	24 062	48 014	25 559	579 149
Goodwill	514 691	-	-	-	(397)	514 294
Actif d'impôt différé	-	-	(9 729)	92 657	85 841	(3 299)
Actifs financiers non courants	-	215 583	(119 953)	210 397	10 187	316 214
Autres actifs non courants	564 582	-	(271 100)	(193 912)	-	99 570
Total de l'actif	7 360 424	47 456	(954 185)	100 150	112 066	6 662 612
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF						
Passifs courants						
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1 430 422	-	(20 945)	(249 955)	24	1 159 546
Acomptes reçus sur contrats	353 941	-	-	-	-	353 941
Produits différés	546 072	(389)	4 918	6 881	-	557 482
Autres passifs financiers courants	-	-	19 702	179 555	-	199 257
Autres passifs courants	-	-	(9)	43 067	-	43 058
Tranche courante de la dette à long terme et dette à court terme :						
Avec recours	104 960	-	-	-	-	104 960
Sans recours provenant des ICI	215 407	-	(211 322)	82 329	-	86 414
Total des passifs courants	2 650 802	(389)	(207 656)	61 877	24	2 504 658
Dettes à long terme :						
Avec recours	348 125	-	-	-	-	348 125
Sans recours provenant des ICI	2 296 247	-	(832 524)	(82 329)	-	1 381 394
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	92 306	(852)	91 454
Provisions	-	-	-	104 000	24 186	128 186
Produits différés non courants	-	-	-	379 243	-	379 243
Passif d'impôt différé	22 783	-	1 820	(2 070)	85 841	114 089
Autres passifs non courants	460 964	-	-	(452 877)	-	8 087
Total du passif	5 778 921	(389)	(1 038 360)	100 150	109 199	4 955 236
Participations ne donnant pas le contrôle	86 758	-	-	(86 758)	-	-
Capitaux propres						
Capital social	404 513	-	-	-	-	404 513
Surplus d'apport	42 079	-	-	(42 079)	-	-
Autres composantes des capitaux propres	(80 736)	-	(3 081)	-	37 514	(50 279)
Résultats non distribués	1 128 889	46 423	87 256	42 079	(34 681)	1 264 928
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société	1 494 745	46 423	84 175	-	2 833	(9 014)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	1 422	-	86 758	34	88 214
Total des capitaux propres	1 494 745	47 845	84 175	86 758	2 867	1 707 376
Total du passif et des capitaux propres	7 360 424	47 456	(954 185)	100 150	112 066	6 662 612

Se reporter aux pages 22 à 30 pour les notes explicatives du rapprochement ci-dessus.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Rapprochement des capitaux propres

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)		Incidence de la transition aux IFRS
	note	30 juin 2010
Total de l'avoir des actionnaires en vertu des PCGR du Canada		1 494 745
Accords de concession de services	14.2 a	47 845
Entités contrôlées conjointement	14.2 b	84 175
Reclassement des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres	14.2 c.1	86 758
Évaluation des titres disponibles à la vente	14.2 d.1	28 222
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages complémentaires de retraite	14.2 d.2	(21 923)
Autres		(3 432)
Total de l'ajustement au titre des capitaux propres, avant impôt sur le résultat		221 645
Incidence fiscale de ce qui précède		(9 014)
Total de l'ajustement au titre des capitaux propres		212 631
Total des capitaux propres en vertu des IFRS		1 707 376

14.2 a. ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES (IFRIC 12)

Au moment du passage aux IFRS, la Société a adopté l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (« IFRIC 12 »), de manière rétrospective. L'IFRIC 12 fournit des indications sur la comptabilisation de certaines ententes de partenariat public-privé admissibles aux termes desquelles le concédant (en général un gouvernement) :

- i. contrôle ou réglemente les services que l'exploitant (le « concessionnaire ») doit fournir avec l'infrastructure, à qui il doit les fournir et à quel tarif; et
- ii. contrôle tout intérêt résiduel significatif dans l'infrastructure à l'échéance de l'accord.

En règle générale, dans un accord de concession de services public-privé entrant dans le champ d'application de l'IFRIC 12, l'infrastructure sous-jacente sert à offrir des services publics (par exemple, des routes, des ponts, des hôpitaux, des centrales électriques, etc.) aux usagers de ces services. L'accord contractuel intervenant entre le gouvernement et le concessionnaire est appelé « accord de concession de services »; le gouvernement y précise les responsabilités et le mode de rémunération du concessionnaire. Le concessionnaire est habituellement responsable de la construction, de l'exploitation, de l'entretien et de la remise en état de l'infrastructure. Il est habituellement rémunéré soit par le gouvernement, soit par les usagers, ou par les deux. Dans certains cas, le concessionnaire peut recevoir des paiements du gouvernement au cours de la phase de construction initiale. À l'échéance de l'accord de concession de services, l'infrastructure est cédée au gouvernement, souvent sans aucune autre contrepartie. La durée des accords est très variable, mais des périodes de 20 à 40 ans sont courantes.

Aux termes de tels accords de concession, le concessionnaire comptabilise l'infrastructure en appliquant i) le modèle de l'immobilisation incorporelle si le concessionnaire assume un risque lié à la demande lié à l'utilisation de l'infrastructure; ii) le modèle de l'actif financier si le concessionnaire n'assume pas un tel risque; iii) une combinaison des deux modèles (le modèle de la bifurcation) si le concessionnaire assume une partie du risque lié à la demande.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Il a été déterminé que les ICI de la Société au tableau suivant faisaient partie du champ d'application de l'IFRIC 12 :

	Modèle de l'actif financier	Modèle de l'immobilisation incorporelle
ICI existants au 1 ^{er} janvier 2010 :		
InTransit BC L.P.	√	
Okanagan Lake Concession L.P.	√	
Groupe immobilier Ovation (Québec) inc.	√	
TC Dôme S.A.S.	√	
ICI conclus après le 1 ^{er} janvier 2010 :		
Chinook Roads Partnership	√	
Groupe immobilier santé McGill	√	
Rayalseema Expressway Private Limited		√

Aux termes des accords de concession de services en question, le concessionnaire confie habituellement en sous-traitance l'IAC ainsi que l'exploitation et l'entretien à des filiales ou à des coentreprises de la Société.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des accords de concession entrant dans le champ d'application de l'IFRIC 12 pour lesquels le modèle de l'actif financier s'applique :

Risque lié à la demande	Le gouvernement assume le risque lié à la demande, puisqu'il verse à la Société un montant en numéraire fixe, habituellement sous réserve de la disponibilité et des objectifs de rendement, indépendamment de l'utilisation de l'infrastructure.
Incidence sur les comptes consolidés de résultat de la Société	Principe général : La Société comptabilise le total de la contrepartie dans les produits selon la juste valeur de chacun des livrables. Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe générés par les filiales ou les coentreprises de la Société agissant à titre d'entrepreneur ou d'exploitant pour le concessionnaire ne sont pas éliminés, de sorte que la Société constate les produits et le résultat lié à toutes les activités fournies dans le cadre de l'accord de concession. Produits liés à la construction : La Société constate les produits et les coûts liés à la construction d'une infrastructure conformément à l'IAS 11, <i>Contrats de construction</i>, (« IAS 11 ») selon la même méthode que tout autre contrat de construction, et classe ces produits dans la catégorie d'activité « Ensembles ». Produits liés aux activités d'exploitation et d'entretien : La Société constate les produits et les coûts liés aux activités d'exploitation et d'entretien d'une infrastructure comme tout autre contrat d'exploitation et d'entretien et classe ces produits dans la catégorie d'activité « O&M ». Produits liés à la remise en état : Lorsque des activités de remise en état sont considérées comme des activités génératrices de produits, les produits sont constatés conformément à l'IAS 11, selon la même méthode que tout autre contrat similaire, et la Société classe ces produits dans la catégorie d'activité « O&M ». Produits financiers : Les produits financiers générés par les actifs financiers sont constatés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont classés dans les produits de la catégorie d'activité « ICI ».
Incidence sur les états consolidés de la situation financière de la Société	Les produits comptabilisés par la Société en vertu du modèle de l'actif financier sont cumulés au poste « Créances financières en vertu des accords de concession de services » présentés dans les « Actifs financiers non courants » des états consolidés de la situation financière de la Société. Le solde du poste « Créances financières en vertu des accords de concession de services » est réduit du montant versé par le gouvernement.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Pour les accords de concession comptabilisés selon le modèle de l'immobilisation incorporelle, le concessionnaire comptabilise un actif incorporel dans la mesure où il reçoit le droit de facturer l'utilisation de l'actif.

Les coûts d'emprunt, le cas échéant, sont capitalisés comme faisant partie de la valeur comptable de l'actif incorporel pendant la phase de construction. La capitalisation des coûts d'emprunt cesse lorsque l'infrastructure est prête pour son utilisation prévue.

L'actif incorporel est amorti sur la durée d'utilité attendue, qui correspond à la période de concession dans un accord de concession de services. La période d'amortissement commence lorsque l'infrastructure est prête à être utilisée.

Le seul accord de concession de services de la Société qui est comptabilisé selon le modèle de l'immobilisation incorporelle est le REPL, qui est un ICI comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

14.2 b. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (IAS 31)

La Société exerce certaines de ses activités par l'intermédiaire de coentreprises, qui sont principalement des activités contrôlées conjointement, dans le cas des catégories Services, Ensembles et O&M, et des entités contrôlées conjointement, dans le cas des ICI.

Activités contrôlées conjointement

Aux termes des PCGR du Canada, les activités contrôlées conjointement étaient comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Conformément aux IFRS, la Société comptabilise les actifs dont elle a le contrôle, les passifs qu'elle contracte et les charges qu'elle engage, de même que sa quote-part des produits des activités contrôlées conjointement. Par conséquent, il n'y a pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société à la date de transition ni par la suite en ce qui a trait à la comptabilisation de ses activités contrôlées conjointement.

Entités contrôlées conjointement

Aux termes des IFRS, les participations dans des entités contrôlées conjointement doivent être comptabilisées soit selon la méthode de la mise en équivalence, soit selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Aux termes des PCGR du Canada, ces participations étaient comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Afin que la comptabilisation de ses entités contrôlées conjointement, qui se rapportent essentiellement aux ICI, reflète mieux la nature des activités en question, la Société a choisi d'adopter la méthode de la mise en équivalence au moment de son passage aux IFRS. Le recours à cette méthode pour comptabiliser les entités contrôlées conjointement procure au lecteur une meilleure connaissance des actifs sous-jacents de la Société, de la provenance de ses produits et de ses ressources financières, que la méthode de la consolidation proportionnelle, selon laquelle la Société constatait sa quote-part d'actifs et de passifs sur lesquels elle n'exerce pas de contrôle ou à l'égard desquels elle n'est liée par aucune obligation, notamment la dette qui est sans recours contre la Société.

- *Incidences sur les états consolidés de la situation financière de la Société*

Au 30 juin 2010, la Société a éliminé sa quote-part des actifs et des passifs consolidés proportionnellement liés à ses participations dans des entités contrôlées conjointement et comptabilise son investissement net dans ces entités à titre d'« ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût », en ce qui a trait aux entités contrôlées conjointement relatives aux ICI.

Aux termes des PCGR du Canada, la méthode de la consolidation proportionnelle exigeait que la Société comptabilise sa quote-part des pertes des entités contrôlées conjointement, sans égard pour la valeur comptable de son investissement dans les entités en question. Par conséquent, le solde des participations dans des entités contrôlées conjointement se chiffrait à un montant négatif de 84,2 millions \$ au 30 juin 2010, surtout à cause de l'Autoroute 407.

Aux termes des IFRS, la méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une entité contrôlée conjointement lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. Comme la Société n'a pas contracté d'obligation juridique ou implicite pas plus qu'elle n'a effectué de paiements au nom de ces entités contrôlées conjointement, la valeur comptable des investissements de la Société dans ces entités n'est pas négative aux termes des IFRS, mais s'établit à néant.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Par conséquent, le changement de méthode comptable servant à comptabiliser les entités contrôlées conjointement de la Société (passage de la méthode de la consolidation proportionnelle aux termes des PCGR du Canada à la méthode de la mise en équivalence aux termes des IFRS) a été pris en compte de manière rétrospective et s'est traduit par une augmentation de 84,2 millions \$ des capitaux propres de la Société au 30 juin 2010 (soit une hausse de 87,3 millions \$ des résultats non distribués et une baisse de 3,1 millions \$ des autres composantes des capitaux propres), variation qui se rapporte principalement à l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407.

- *Incidence sur les comptes consolidés de résultat de la Société*

En ce qui a trait au compte consolidé de résultat, aux termes des PCGR du Canada, la méthode de la consolidation proportionnelle exigeait de la Société qu'elle consolide ligne par ligne sa quote-part des produits des activités ordinaires et des charges des entités contrôlées conjointement.

Aux termes des IFRS, la méthode de la mise en équivalence exige de la Société qu'elle comptabilise dans le compte de résultat sa quote-part du résultat net de ses entités contrôlées conjointement pour la période. De plus, selon la méthode de la mise en équivalence, les distributions à recevoir d'une entité contrôlée conjointement sont portées en réduction de la valeur comptable de l'investissement comptabilisé par la Société. Lorsque les dividendes à recevoir de l'entité contrôlée conjointement excèdent la valeur comptable de l'investissement, cette valeur comptable est réduite à néant, mais ne prend pas de valeur négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entité contrôlée conjointement. L'excédent des dividendes à recevoir de l'entité contrôlée conjointement est comptabilisé par la Société en résultat net.

Par conséquent, les ajustements apportés aux comptes consolidés de résultat de la Société pour les périodes de trois et six mois terminées le 30 juin 2010 sont les suivants : i) élimination des produits et des charges comptabilisés antérieurement par la Société selon la méthode de la consolidation proportionnelle; ii) comptabilisation par la Société de sa quote-part du résultat net pour les périodes de ses entités contrôlées conjointement dont le compte d'investissements indique une valeur comptable positive au 30 juin 2010; iii) comptabilisation au résultat net par la Société des dividendes reçus de ses entités contrôlées conjointement qui excèdent la valeur comptable de l'investissement.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.2 c. RECLASSEMENTS

Les reclassements suivants ont été apportés à l'état consolidé de la situation financière de la Société au 30 juin 2010, le reclassement total étant présenté dans la colonne « Reclassements » du tableau figurant à la rubrique « Incidence de l'adoption des IFRS sur l'état consolidé de la situation financière au 30 juin 2010 » :

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)							30 juin 2010
							Reclassements
Postes de l'état de la situation financière	note 14.2 c.1	note 14.2 c.2	note 14.2 c.3	note 14.2 c.4	note 14.2 c.5	note 14.2 c.6	Total
Actifs courants							
Créances clients et autres débiteurs	-	(423 501)	-	-	-	-	(423 501)
Autres actifs financiers courants	-	310 282	-	-	-	-	310 282
Actif d'impôt différé	-	-	(92 657)	-	-	-	(92 657)
Autres actifs courants	-	113 219	-	-	-	-	113 219
Incidence nette sur les actifs courants	-	-	(92 657)	-	-	-	(92 657)
Actifs non courants							
Immobilisations corporelles :							
Provenant des ICI	-	-	-	209 983	(174 332)	-	35 651
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	-	48 014	-	-	-	-	48 014
Actif d'impôt différé	-	-	92 657	-	-	-	92 657
Actifs financiers non courants	-	210 397	-	-	-	-	210 397
Autres actifs non courants	-	(258 411)	-	-	64 499	-	(193 912)
Incidence nette sur les actifs non courants	-	-	92 657	209 983	(109 833)	-	192 807
Total de l'incidence sur les actifs	-	-	-	209 983	(109 833)	-	100 150
Passifs courants							
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	(222 552)	-	-	-	(27 403)	(249 955)
Produits différés	-	-	-	6 881	-	-	6 881
Autres passifs financiers courants	-	179 555	-	-	-	-	179 555
Autres passifs courants	-	43 067	-	-	-	-	43 067
Tranche courante de la dette à long terme et dette à court terme :							
Sans recours provenant des ICI	-	82 329	-	-	-	-	82 329
Incidence nette sur les passifs courants	-	82 399	-	6 881	-	(27 403)	61 877
Passifs non courants							
Dette à long terme :							
Sans recours provenant des ICI	-	(82 329)	-	-	-	-	(82 329)
Autres passifs financiers non courants	-	192 212	-	-	(99 906)	-	92 306
Provisions	-	-	-	-	-	104 000	104 000
Produits différés non courants	-	-	-	203 102	176 141	-	379 243
Passif d'impôt différé	-	(2 070)	-	-	-	-	(2 070)
Autres passifs non courants	-	(190 212)	-	-	(186 068)	(76 597)	(452 877)
Incidence nette sur les passifs non courants	-	(82 399)	-	203 102	(109 833)	27 403	38 273
Participations ne donnant pas le contrôle	(86 758)	-	-	-	-	-	(86 758)
Capitaux propres							
Surplus d'apport	(42 079)	-	-	-	-	-	(42 079)
Résultats non distribués	42 079	-	-	-	-	-	42 079
Participations ne donnant pas le contrôle	86 758	-	-	-	-	-	86 758
Incidence nette sur les capitaux propres	86 758	-	-	-	-	-	86 758
Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres	-	-	-	209 983	(109 833)	-	100 150

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les reclassements au 30 juin 2010.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.2. c.1 Reclassement de participations ne donnant pas le contrôle et du surplus d'apport

Aux termes des IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans les capitaux propres, puisqu'elles représentent l'intérêt résiduel de la Société dans les actifs nets de ses filiales et correspondent donc à la définition de capitaux propres énoncée dans le *Cadre de préparation et de présentation des états financiers*. Conformément aux PCGR du Canada, les participations ne donnant pas le contrôle étaient présentées séparément de l'avoir des actionnaires. Ce changement entraîne une augmentation des capitaux propres de 86,8 millions \$ au 30 juin 2010.

À la date de transition, la Société a choisi de reclasser le montant du surplus d'apport relatif à la rémunération provenant des options sur actions aux résultats non distribués. Ce changement entraîne une diminution du surplus d'apport et une augmentation équivalente des résultats non distribués de 42,1 millions \$ au 30 juin 2010.

14.2 c.2 Reclassement des instruments financiers et non financiers

Certains chiffres relatifs aux instruments financiers et non financiers ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée par la Société au moment du passage aux IFRS, comme le prescrit l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ce reclassement n'a pas eu d'incidence sur le total des actifs ou le total des passifs de la Société, ni sur ses capitaux propres.

14.2 c.3 Reclassement de l'actif d'impôt différé et du passif d'impôt différé

Aux termes des PCGR du Canada, lorsqu'une entreprise sépare ses actifs et ses passifs en actifs et en passifs courants et non courants, la tranche des actifs et des passifs d'impôt différé était aussi séparée en éléments courants et non courants.

Aux termes des IFRS, lorsqu'une entité sépare dans son état de la situation financière les actifs et les passifs en actifs et en passifs courants et non courants, elle doit classer l'actif d'impôt différé et le passif d'impôt différé dans les actifs non courants et les passifs non courants. Par conséquent, un actif d'impôt différé de 92,7 millions \$ inclus dans les actifs courants a été reclassé dans les actifs non courants au 30 juin 2010.

14.2 c.4 Transferts d'actifs provenant de clients

AltaLink, une filiale de la Société détenue à 76,92 %, effectue certaines transactions aux termes desquelles elle reçoit de clients de la trésorerie qu'elle consacre à la construction de lignes de transport d'électricité et de postes électriques, ce qui assure à ces clients l'accès continu à un approvisionnement en électricité. Les PCGR du Canada ne prévoient pas de règle particulière pour le traitement de ce type d'arrangement; le montant des sommes reçues par AltaLink était présenté dans l'état de la situation financière en réduction de la valeur comptable des éléments d'immobilisations corporelles concernés.

Au moment du passage aux IFRS, la Société a adopté l'interprétation IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, (« IFRIC 18 ») de manière rétrospective à compter du 29 avril 2002 (soit la date de création d'AltaLink). L'IFRIC 18 s'applique aux transactions décrites ci-dessus. Conformément à l'IFRIC 18, lorsqu'une entité reçoit d'un client un transfert de trésorerie, elle doit apprécier si l'élément d'immobilisation corporelle construit ou acquis répond à la définition d'un actif. S'il satisfait à la définition d'un actif, l'entité doit comptabiliser l'élément d'immobilisation corporelle à son coût et comptabiliser les produits ou les produits différés, selon le cas, au même montant, en fonction de la politique de comptabilisation des produits applicable.

Ce changement s'est traduit par une augmentation des immobilisations corporelles de 210,0 millions \$ au 30 juin 2010 et une hausse correspondante des produits différés, dont une tranche de 6,9 millions \$ comptabilisée en passifs courants et le solde de 203,1 millions \$, en produits différés non courants.

Ce changement a également eu pour effet d'augmenter les produits et la dotation aux amortissements de 1,7 million \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2010 et de 3,1 millions \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2010, sans incidence sur le résultat net.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.2 c.5 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et activités assujetties à la réglementation des tarifs

En vertu des PCGR du Canada, AltaLink comptabilisait les passifs liés aux coûts de démantèlement futurs relatifs à la mise hors service provisoire et à la mise hors service définitive des installations de transport. En vertu des IFRS, AltaLink comptabilise une réserve au titre du passif lié aux coûts de restauration pour les coûts de démantèlement futurs prévus relatifs à la mise hors service d'immobilisations corporelles.

Aux termes des IFRS, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations d'AltaLink au 30 juin 2010 ont été réduites de 186,1 millions \$ pour les ramener à néant, diminution qui a été combinée à une réduction de 109,8 millions \$ d'immobilisations corporelles et à une augmentation de 76,3 millions \$ des produits différés non courants.

Tel qu'il est mentionné dans la section 14.1, AltaLink est une entité dont les activités sont assujetties à la réglementation des tarifs. Aux termes des PCGR du Canada, elle est soumise aux règles comptables applicables aux entités assujetties à la réglementation des tarifs. En conséquence, AltaLink présentait certaines de ses immobilisations incorporelles, principalement des droits fonciers, à même les immobilisations corporelles. Aux termes des IFRS, ces immobilisations incorporelles sont présentées à l'état de la situation financière dans un poste distinct. Ce reclassement a eu pour effet de diminuer les immobilisations corporelles de 64,5 millions \$ au 30 juin 2010 et d'augmenter les autres actifs non courants du même montant.

14.2 c.6 Provisions

Aux termes des PCGR du Canada, les provisions étaient incluses au poste « Dettes fournisseurs et autres créditeurs » et « Autres passifs non courants » de l'état de la situation financière. Aux termes des IFRS, les provisions doivent figurer à l'état de la situation financière dans un poste distinct. Ce reclassement a eu pour effet de diminuer les dettes fournisseurs et autres créditeurs de 27,4 millions \$ et les autres passifs non courants de 76,6 millions \$ au 30 juin 2010 et d'augmenter les provisions du même montant.

14.2 d. AUTRES AJUSTEMENTS

Les autres ajustements suivants ont été apportés à l'état consolidé de la situation financière de la Société au 30 juin 2010, l'incidence totale étant présentée dans la colonne « Autres » du tableau figurant à la rubrique « Incidence de l'adoption des IFRS sur l'état consolidé de la situation financière au 30 juin 2010 » :

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

Postes de l'état de la situation financière	30 juin 2010				
	Autres ajustements				
	note 14.2 d.1	note 14.2 d.2	note 14.2 d.3	Autres	Total
Actifs courants					
Autres actifs financiers courants	-	-	-	212	212
Incidence nette sur les actifs courants	-	-	-	212	212
Actifs non courants					
Immobilisations corporelles :					
Provenant des ICI	-	-	-	(7 036)	(7 036)
Provenant des autres activités	-	-	-	(2 300)	(2 300)
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	25 559	-	-	-	25 559
Goodwill	-	-	-	(397)	(397)
Actif d'impôt différé	-	-	-	85 841	85 841
Actifs financiers non courants	2 663	-	-	7 524	10 187
Incidence nette sur les actifs non courants	28 222	-	-	83 632	111 854
Total de l'incidence sur les actifs	28 222	-	-	83 844	112 066
Passifs courants					
Autres passifs financiers courants	-	-	-	24	24
Incidence nette sur les passifs courants	-	-	-	24	24
Passifs non courants					
Autres passifs financiers non courants	-	(1 528)	-	676	(852)
Provisions	-	23 451	-	735	24 186
Passif d'impôt différé	-	-	-	85 841	85 841
Incidence nette sur les passifs non courants	-	21 923	-	87 252	109 175
Capitaux propres					
Autres composantes des capitaux propres	28 222	-	9 292	-	37 514
Résultats non distribués	-	(21 957)	(9 292)	(3 432)	(34 681)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	34	-	-	34
Incidence nette sur les capitaux propres	28 222	(21 923)	-	(3 432)	2 867
Total de l'incidence sur les passifs et les capitaux propres	28 222	-	-	83 844	112 066

Le tableau ci-dessus ne présente que les postes de l'état consolidé de la situation financière de la Société visés par les ajustements au 30 juin 2010.

14.2 d.1 Évaluation des titres non cotés

Aux termes des PCGR du Canada, les titres disponibles à la vente qui n'étaient pas négociés sur un marché actif étaient évalués au coût. Aux termes des IFRS, tous les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, à moins qu'il ne soit pas possible de déterminer cette dernière de façon fiable. Au moment du passage aux IFRS, ce changement a eu pour effet d'augmenter les capitaux propres de 28,2 millions \$ au 30 juin 2010, cette augmentation étant répartie entre les ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût – hausse de 25,5 millions \$ – et les actifs financiers non courants – hausse de 2,7 millions \$.

Après la date de transition, les gains et les pertes sur la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente non négociés sur un marché actif sont comptabilisés dans l'état du résultat global. Lorsque ces actifs financiers disponibles à la vente sont cédés ou jugés comme étant dépréciés, le montant cumulatif des gains et des pertes comptabilisés dans l'état du résultat global est sorti des autres composantes des capitaux propres et reclassé au compte de résultat.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.2 d.2 Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages complémentaires de retraite

Tel qu'il est mentionné dans la section 14.1, la Société a décidé d'adopter l'exemption facultative de l'IFRS 1 et a comptabilisé les pertes actuarielles nettes non amorties de tous ses régimes à prestations définies dans l'état consolidé de la situation financière, c'est-à-dire que la totalité de l'obligation nette au titre des régimes sera constatée au 1^{er} janvier 2010. La Société a aussi adopté l'interprétation IFRIC 14, *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction*, (« IFRIC 14 »).

Les pertes actuarielles nettes sur l'ensemble des régimes à prestations définies de la Société survenant après la date de transition seront comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et se chiffrent à 3,4 millions \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2010 et à 3,6 millions \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2010. La reprise du montant calculé selon les PCGR du Canada au titre de l'amortissement des pertes actuarielles en résultat net s'est établie à 0,5 million \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2010 et à 1,0 million \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2010.

14.2 d.3 Écarts de change cumulés sur les établissements à l'étranger

Tel qu'il est mentionné dans la section 14.1, la Société a décidé d'opter pour le reclassement des pertes de change cumulées incluses dans les autres composantes des capitaux propres, au poste « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger », aux résultats non distribués. Le gain ou la perte sur la cession ultérieure d'un établissement à l'étranger ne prend pas en compte les écarts de change survenus avant la date de transition.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.3 Incidence de l'adoption des IFRS sur les comptes consolidés de résultat de la Société pour le trimestre terminé le 30 juin 2010 et pour la période de six mois terminée le 30 juin 2010

Période de trois mois terminée le 30 juin 2010

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)

Incidence de la transition aux IFRS						
	PCGR du Canada	IFRIC 12	IAS 31	Reclass. et élimination de consolidation	Autres	IFRS
		(Note 14.2 a)	(Note 14.2 b)	(Note 14.3 a)		
Produits par activité :						
Services	501 556	-	-	-	-	501 556
Ensembles	537 757	1 717	-	(67 829)	-	471 645
O&M	255 869	(142)	-	-	-	255 727
ICI	130 910	1 615	(6 613)	1 691	190	127 793
	1 426 092	3 190	(6 613)	(66 138)	190	1 356 721
Coûts directs liés aux activités	1 105 413	(993)	(5 808)	(66 138)	(2 280)	1 030 194
Marge brute	320 679	4 183	(805)	-	2 470	326 527
Frais de vente, généraux et administratifs	147 560	(41)	(1 527)	420	(445)	145 967
Charges financières nettes	-	-	(13 567)	42 944	1 424	30 801
Intérêts et taxes sur le capital	42 523	-	-	(42 523)	-	-
Résultat avant impôt sur le résultat	130 596	4 224	14 289	(841)	1 491	149 759
Charge d'impôt sur le résultat	29 116	-	(2 674)	(841)	1 264	26 865
Participations ne donnant pas le contrôle	3 764	-	-	(3 764)	-	-
Résultat net pour la période	97 716	4 224	16 963	3 764	227	122 894
Résultat net attribuable aux éléments suivants :						
Actionnaires de SNC-Lavalin	97 716	4 250	16 963	-	219	119 148
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(26)	-	3 764	8	3 746
Résultat net pour la période	97 716	4 224	16 963	3 764	227	122 894
Résultat par action (en \$)						
De base	0,65					0,79
Dilué	0,64					0,78

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Période de six mois terminée le 30 juin 2010

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)

Incidence de la transition aux IFRS						
	PCGR du Canada	IFRIC 12	IAS 31	Reclass. et élimination de consolidation	Autres	IFRS
		(Note 14.2 a)	(Note 14.2 b)	(Note 14.3 a)		
Produits par activité :						
Services	958 812	-	-	-	-	958 812
Ensembles	985 195	3 884	-	(133 353)	-	855 726
O&M	639 081	(282)	-	-	-	638 799
ICI	229 194	5 134	(21 459)	3 104	(1 264)	214 709
	2 812 282	8 736	(21 459)	(130 249)	(1 264)	2 668 046
Coûts directs liés aux activités	2 225 749	(1 101)	(12 005)	(130 249)	(4 405)	2 077 989
Marge brute	586 533	9 837	(9 454)	-	3 141	590 057
Frais de vente, généraux et administratifs	280 676	(73)	(3 850)	451	(879)	276 325
Charges financières nettes	-	-	(25 995)	80 492	1 886	56 383
Intérêts et taxes sur le capital	79 181	-	-	(79 181)	-	-
Résultat avant impôt sur le résultat	226 676	9 910	20 391	(1762)	2 134	257 349
Charge d'impôt sur le résultat	50 692	-	(3 669)	(1 762)	2 461	47 722
Participations ne donnant pas le contrôle	6 348	-	-	(6 348)	-	-
Résultat net pour la période	169 636	9 910	24 060	6 348	(327)	209 627
Résultat net attribuable aux éléments suivants :						
Actionnaires de SNC-Lavalin	169 636	9 910	24 060	-	(327)	203 279
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	6 348	-	6 348
Résultat net pour la période	169 636	9 910	24 060	6 348	(327)	209 627
Résultat par action (en \$)						
De base	1,12					1,35
Dilué	1,11					1,34

14.3 a. RECLASSEMENTS ET ÉLIMINATION DE CONSOLIDATION

Certains chiffres ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée par la Société au moment du passage aux IFRS, comme l'exige l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société.

Les produits Ensembles entre SNC-Lavalin et AltaLink ont été éliminés sur une base consolidée alors que les profits intra-groupe n'ont pas été éliminés à la consolidation dans la période où ils se produisent, puisque les opérations sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink avec un tiers, par suite de l'approbation des tarifs. Cette élimination des produits Ensembles n'a pas eu d'incidence sur le résultat net de la Société.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

14.4. Incidence de l'adoption des IFRS sur les états consolidés du résultat global de la Société pour le trimestre terminé le 30 juin 2010 et pour la période de six mois terminée le 30 juin 2010

Période de trois mois terminée le 30 juin 2010

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	Incidence de la transition aux IFRS					
	PCGR du Canada	IFRIC 12 (note 14.2 a)	IAS 31 (note 14.2 b)	Reclass. et élimination de consolidation (note 14.3 a)	Autres	IFRS
Résultat net pour la période	97 716	4 224	16 963	3 764	227	122 894
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(11 038)	-	-	(61)	-	(11 099)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 14.2 d.1)	(358)	-	-	(64)	7 258	6 836
Couvertures de flux de trésorerie	(27 272)	-	26	10 754	-	(16 492)
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages complémentaires de retraite (note 14.2 d.2)	-	-	-	-	(3 363)	(3 363)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	(22 514)	-	(22 514)
Économie (charge) d'impôt liée aux autres éléments du résultat global	-	-	-	12 044	(92)	11 952
Total des autres éléments du résultat global pour la période	(38 668)	-	26	159	3 803	(34 680)
Total du résultat global pour la période	59 048	4 224	16 989	3 923	4 030	88 214
Total du résultat global attribuable aux éléments suivants :						
Actionnaires de SNC-Lavalin	59 048	4 250	16 989	-	4 022	84 309
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(26)	-	3 923	8	3 905
Total du résultat global pour la période	59 048	4 224	16 989	3 923	4 030	88 214

Période de six mois terminée le 30 juin 2010

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	Incidence de la transition aux IFRS					
	PCGR du Canada	IFRIC 12 (note 14.2 a)	IAS 31 (note 14.2 b)	Reclass. et élimination de consolidation (note 14.3 a)	Autres	IFRS
Résultat net pour la période	169 636	9 910	24 060	6 348	(327)	209 627
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(33 586)	-	-	(137)	-	(33 723)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 14.2 d.1)	(898)	-	-	(157)	12 790	11 735
Couvertures de flux de trésorerie	(22 946)	-	50	16 751	-	(6 145)
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages complémentaires de retraite (note 14.2 d.2)	-	-	-	-	(3 600)	(3 600)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	(29 035)	-	(29 035)
Économie (charge) d'impôt liée aux autres éléments du résultat global	-	-	-	12 879	(727)	12 152
Total des autres éléments du résultat global pour la période	(57 430)	-	50	301	8 463	(48 616)
Total du résultat global pour la période	112 206	9 910	24 110	6 649	8 136	161 011
Total du résultat global attribuable aux éléments suivants :						
Actionnaires de SNC-Lavalin	112 206	9 910	24 110	-	8 136	154 362
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	6 649	-	6 649
Total du résultat global pour la période	112 206	9 910	24 110	6 649	8 136	161 011

14.5 Incidence de l'adoption des IFRS sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société

PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (IAS 31)

Aux termes des PCGR du Canada, les participations dans des entités contrôlées conjointement étaient comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Conformément aux IFRS, les participations dans des entités contrôlées conjointement sont comptabilisées soit selon la méthode de la mise en équivalence, soit selon la méthode de la consolidation proportionnelle. La Société a décidé de comptabiliser ses participations dans des entités contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence au moment du passage aux IFRS.

14. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (SUITE)

Pour ce qui est du tableau des flux de trésorerie, aux termes des PCGR du Canada, la méthode de la consolidation proportionnelle exige que la Société consolide, ligne par ligne, sa quote-part des flux de trésorerie des entités contrôlées conjointement. Par conséquent, l'ajustement des tableaux consolidés des flux de trésorerie correspond à une élimination des flux de trésorerie et des positions de trésorerie que la Société comptabilisait antérieurement selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (IAS 7)

Selon les PCGR du Canada, les intérêts versés et l'impôt sur le résultat payé pris en compte dans l'établissement du résultat net faisaient l'objet d'une présentation distincte dans les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie. Aux termes des IFRS, les intérêts versés et l'impôt sur le résultat payé sont inclus dans le corps même du tableau des flux de trésorerie dans des postes distincts.

14.6 Autres

Selon l'IFRS 1, lorsque l'IFRS 3 n'est pas appliquée rétrospectivement, indépendamment du fait qu'il existe ou non des indications que le goodwill a pu se déprécier, l'émetteur qui applique les IFRS pour la première fois doit appliquer la Norme comptable internationale 36, *Dépréciation d'actifs*, en effectuant le test de dépréciation du goodwill à la date de transition aux IFRS. Par conséquent, la Société a effectué un test de dépréciation de son goodwill à la date de transition et a conclu qu'aucune dépréciation n'était nécessaire.



SNC • LAVALIN

www.snclavalin.com

SNC-LAVALIN

455, boul. René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

Canada H2Z 1Z3

Tél. : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795